MINISTÈRE
DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 5 juin 2025

Tourisme mémoriel : la ministre déléguée au Tourisme et la ministre déléguée à la Mémoire et aux Anciens combattants signent une nouvelle convention pour promouvoir les sites de mémoire

À l'occasion d'un déplacement conjoint au musée du Débarquement à Arromanches-les-Bains dans le Calvados, Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme, et Patricia Miralles, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, renouvèlent un partenariat important en faveur du tourisme mémoriel. À travers la signature d'une nouvelle convention, les deux ministères renforcent leur collaboration pour enrichir l'offre et optimiser l'accueil des visiteurs sur les sites de mémoire, promouvoir ces sites en France et à l'international, sensibiliser de nouveaux publics et soutenir des dispositifs innovants.

Le tourisme mémoriel contribue à la valorisation des territoires, à la culture, à l'éducation et au renforcement du lien armée-Nation. La France, théâtre de trois conflits majeurs entre 1870 et 1945, dispose d'un patrimoine mémoriel particulièrement dense (musées, champs de bataille, cimetières, monuments) dont une part importante est entretenue, pour le compte de l'État, par le ministère des Armées. On compte notamment : 18 musées de défense, 290 nécropoles et 2 170 carrés militaires dans les cimetières communaux regroupant les sépultures de guerre des conflits récents, un millier de lieux de sépultures français répartis dans plus de 80 pays, et dix Hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN). Ces sites témoignent de notre histoire et rendent hommage à tous les sacrifices consentis pour défendre la France et garantir sa liberté.

En 2023, ces sites mémoriels ont attiré 13 millions de visiteurs dont environ 25% en provenance de l'étranger. Au-delà de la portée civique de ces lieux, ces sites contribuent à élargir l'offre touristique française sur l'ensemble du territoire, en toute saison. Avec 7,1 millions de visiteurs l'année dernière dont 41 % d'internationaux, la Normandie reste la première région pour le tourisme mémoriel. Portée notamment par les célébrations du 80ème anniversaire du Débarquement, la fréquentation de sites de la région a connu une hausse de 8,8% par rapport à 2023.

Après une première convention en 2004, renouvelée en 2011, dans le contexte commémoratif du Centenaire de la Grande Guerre, et sur la base du travail mené par la Direction générale des entreprises (DGE) et la Direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA), le Ministère du Tourisme et le Ministère de la Mémoire et des Anciens combattants ont souhaité prolonger et approfondir leur coopération.

Signée symboliquement dans le musée du Débarquement d'Arromanches-les-Bains, premier musée construit afin d'évoquer le 6 juin 1944 et la Bataille de Normandie et qui a fait l'objet d'une rénovation ambitieuse soutenue à hauteur de 950 000 euros par le ministère des Armées, cette nouvelle convention prévoit notamment :

- L'amélioration de l'offre et de l'accueil sur les sites de mémoire, avec une mise en réseau et une formation professionnelle renforcée ;
- La sensibilisation d'un large public à ces lieux historiques ;
- La promotion des sites en France et à l'international ;
- La mesure des retombées économiques du tourisme de mémoire, à travers le co-pilotage d'une étude dédiée par les deux ministères ;
- Le soutien aux dispositifs innovants via le programme France Tourisme Tech et un appel à projets « Services numériques innovants destinés au tourisme de mémoire ».

La mise en œuvre de cette convention sera assurée par la DGE et par la DMCA.

Nathalie Delattre, ministre déléguée chargée du Tourisme : *« Le tourisme mémoriel est un levier puissant pour transmettre notre histoire, faire vivre les territoires et renforcer le lien entre mémoire et citoyenneté. En renouvelant ce partenariat, nous affirmons notre volonté commune de valoriser ces lieux emblématiques, de les rendre plus accessibles et plus visibles, en France comme à l'international.* »

Patricia Miralles, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens combattants : *« Cette convention marque un engagement clair : faire du tourisme de mémoire un pilier de la transmission, un levier d'attractivité pour les territoires, et un outil puissant de lien entre les générations. Elle renforce un partenariat de plus de 20 ans entre les ministères des Armées et du Tourisme fondé sur une conviction partagée : faire vivre la mémoire, c'est faire Nation. »*

Contacts médias :

Cabinet de Nathalie Delattre
presse@tourisme.finances.gouv.fr
01 53 18 43 70

Caninet de Patricia Miralles
midarm.communication.fct@intradef.gouv.fr
01 42 19 30 25

Centre médias du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

Délégation à l'information et à la communication de la défense
DICoD
Centre médias du ministère des Armées
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15